

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Présents : F Poyet, C Esparvier, M Geay, Y Charliot, C Vachez, L Thomas, D Burelier, R Duchez
Absents excusés : MT Dosson, Y Lionard

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

POINT SUR LA GESTION DE LA SALLE DU CHEVALARD

Pour le fonctionnement de la salle du Chevalard jusqu'en fin d'année, la réservation se fait en Mairie auprès de la secrétaire. La remise des clefs le jeudi soir, et l'état des lieux le lundi soir auprès de Laurent Thomas ou David Burelier.

POINT SUR LES DIFFÉRENTS VOLS SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un dépôt de plainte à la suite des vols de chenaux sur le bâtiment de Saint -Fortunat et du matériel d'entretien dans le dépôt de l'employé municipal.

DEVIS DE RÉPARATION SUR LES BÂTIMENTS SINISTRÉS À LA SUITE DES VOLS

Mr le Maire propose les devis déposés aux assurances :

Pour la réparation des chenaux un montant de 2041,20€ TTC auprès de l'entreprise Vial de Sainte- Colombe.

Pour le matériel, nettoyeur, souffleur, tondeuse, une valeur de 4000€ TTC auprès de l'entreprise Ponchon Feurs.

APPEL D'OFFRES EN COURS « EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT LA ROCHE »

Le Conseil Municipal prend connaissance du dépôt ce mardi 18 septembre de l'appel d'offre pour les travaux du réseau, de l'ouverture des plis le samedi 20 octobre.

Une subvention de 53000€ est accordée par l'agence de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose :

- Une visite à la commission voirie, pour les travaux effectués aux lotissements les mésanges, évaluer les fossés nécessitant un curage, la poursuite du « nettoyage » du terrain au futur espace loisirs.

Le conseil municipal est informé :

- Du rapport de la CLECT du 12 juin 2018, sur les conséquences financières restituées aux 42 communes de Forez-Est. Après délibération le conseil Municipal valide ce rapport.

- D'une délibération pour nommer la secrétaire en qualité de régisseur pour la salle du Chevalard et lui allouer une indemnité compte tenu de ses responsabilités. Le CM accepte cette délibération.